

Compte rendu Comité Social d'Administration Local du 22/09/2025



L'ordre du jour était le suivant :

1. Approbation des procès-verbaux des réunions du 22/04 et 13/05/2025 (pour avis) ;
2. Actualité du chantier relatif à la nouvelle méthode l'allocation des emplois (pour information) ;
3. Actualité sur la mise en place des plans de mobilité employeurs à Amiens Rollin, Abbeville et Montdidier (pour information) ;
4. Actualité du chantier de déploiement de la ToIP sur le site d'Amiens Courbet (pour information) ;
5. Présentation de l'expérimentation dite du E langage clair F au sein du centre de contact d'Amiens, cas d'utilisation de l'intelligence artificielle au sein de la DGFIP au bénéfice de la relation usagers (pour information) ;
6. Bilan de la campagne déclarative de l'impôt sur les revenus 2025 et présentation de la campagne des avis d'impôt sur les revenus 2025 (pour information) ;
7. Projet de transfert d'activité lié à la gestion des hôpitaux de Montreuil et d'Hesdin du service de gestion comptable de Montreuil (62) à la trésorerie spécialisée départementale des hôpitaux (80) au 1er septembre 2026 (pour information) ;
8. Examen des suites données aux questions traitées et aux avis émis lors des précédents CSAL (cf article 32 et 39 du RI) (pour information) ;
9. Questions diverses (à communiquer, si possible, à l'avance).

Retrouvez ici notre déclaration liminaire :



Réponses aux déclarations liminaires :

En réponse à notre déclaration liminaire, la directrice a indiqué qu'elle contenait des éléments d'actualité nationale qu'elle n'était pas en mesure de commenter.

Concernant la suppression du PCE, la directrice a indiqué qu'il était prématuré d'en discuter en instance, des groupes de travail étant en cours sur le sujet.

Concernant la protection sociale complémentaire, ALAN et la GMF viendront sur site à Rollin le 4 novembre prochain.

Pour la CGT Finances Publiques de la Somme, ALAN et la GMF viennent.... Trop tard !! Puisque la date limite pour résilier la MGEFI est fixée au 31 octobre 2025.

Pour la CGT Finances Publiques de la Somme, il s'agit d'une volonté délibérée de faire en sorte que les agents exercent leurs volontés de résilier la MGEFI sans bénéficier d'une complète information sur les options possibles chez ALAN et la GMF.

Approbation des procès-verbaux des réunions du 22/04 et 13/05/2025 (pour avis)

La CGT Finances Publiques de la Somme a demandé la dissociation des avis pour chaque procès-verbal.

Le procès-verbal du 22 avril dernier a été adopté à l'unanimité : il actait le boycott des organisations syndicales concernant les suppressions d'emplois.

Compte tenu du boycott, la direction a convoqué un nouveau CSAL le 12 mai. Ce procès-verbal constate l'absence des représentants du personnel et indique que « l'avis favorable du comité est réputé avoir été donné sur les points inscrits à l'ordre du jour ».

La CGT Finances Publiques a, en toute logique, voté CONTRE contrairement aux autres organisations syndicales.

Pour la CGT Finances Publiques, il n'est pas concevable de voter POUR un procès-verbal qui présume illégitimement un avis favorable sur des suppressions d'emplois alors que les représentants du personnel ont refusé de siéger et dénoncé les suppressions d'emplois quelques semaines plus tôt.

Notons d'ailleurs que l'administration ne demande plus l'avis des représentants du personnel concernant les suppressions d'emplois.... On vous laisse deviner pourquoi....

Actualité du chantier relatif à la nouvelle méthode d'allocation des emplois (pour information)

Cette nouvelle méthode est encore à l'étude au niveau de la Direction Générale et n'a pas été présentée en CSA de réseau.

La référence des emplois évoluera aux niveaux national et local à 3 niveaux :

- les emplois de référence seront exprimés en ETP afin de prendre en compte les temps partiels. La notion d'emplois < pleins = (ou < chaises =) disparaît ;
- le nombre d'emplois total (en ETP) à répartir entre les directions sera réajusté sur la réalité des effectifs présents à la DGFIP, à la date de l'année constatée comme la plus favorable (c'est-à-dire le moment de l'année où les effectifs sont au plus haut, a priori fin janvier). Cette opération technique permet de tenir compte au mieux des effectifs présents ;
- les emplois (en ETP) seront réalloués entre les directions, en fonction du poids de chaque direction dans la charge nationale et les enjeux sur chacun des métiers et des critères d'environnement.

Les nouvelles enveloppes d'emplois, exprimées en ETP à partir des critères de charges et enjeux, seront indiquées par métiers, mais il ne s'agira, comme aujourd'hui, que de préconisations. Les directeurs conserveront en effet la liberté de faire des ajustements entre services, les enveloppes étant fongibles entre elles, seul le respect de l'enveloppe globale de la direction étant impératif.

Exemple de la DDFiP 80 :

En l'état, avec les outils actuels, la DDFIP 80 dispose de 730 emplois. Néanmoins, les autorisations données annuellement par le Parlement en loi de Finances s'élèvent aux 714 personnes actuellement affectées. Il y a donc 16 emplois qui ne sont pas des vacances de poste au sens strict car ces emplois ne sont pas inclus dans la Loi de Finances.

La DDFIP80 compte 714 personnes affectées. En réalité, avec le jeu des temps partiels, cela représente 692 ETP.

D'après la directrice, avec la nouvelle méthode d'allocation des emplois, il sera possible de demander à combler 22 emplois (714-692) et donc de combler les temps partiels de certains services.

De fait, cet outil est vu comme une amélioration par l'administration.

Pour la CGT Finances Publiques, si la nouvelle méthode d'allocation des emplois part du constat des « forces » réellement disponibles et donc serait un argument pour combler les emplois non pourvus, il n'en demeure pas moins qu'elle n'est pas la solution pour augmenter durablement les effectifs : Seule une réelle volonté politique permettrait l'allocation des moyens humains à la hauteur de nos missions.

Actualité sur la mise en place des plans de mobilité employeurs à Amiens Rollin, Abbeville et Montdidier (pour information)

Ces trois plans, obligatoires à partir de 50 agents par sites, ont coûté 12500 € à la Dotation Globale de Fonctionnement de la direction en 2024, montant du recours au cabinet ITER pour élaborer des propositions d'améliorations.... Que chaque agent aurait pu faire de lui-même....

La direction mettra en ligne des recommandations pour tous les sites. Elle a néanmoins demandé l'avis (informel) des représentants du personnel sur la nécessité de déployer un plan sur chaque site de la direction.

Pour la CGT Finances Publiques de la Somme, les collègues ont déjà le bon sens d'optimiser leur déplacement. Seul le renforcement ou la création de services (transport collectif de personnes, etc.) pourrait permettre de changer leurs habitudes, ce que la DGFIP n'est pas en mesure de faire seule.

La CGT Finances Publiques a interrogé l'administration sur le point de savoir si les bornes de rechargement pourraient être ouvertes aux agents : la direction a indiqué ne pas avoir de réponse à cette question ; A ce stade, rien n'est prévu pour permettre un tel accès.

Actualité du chantier de déploiement de la ToIP sur le site d'Amiens Courbet (pour information)

Finalement, l'installation de la TOIP n'entraînera pas de dégradations définitives des conditions de travail puisque la création d'un local technique à chaque étage dans le bâtiment Perret n'est plus d'actualité. Ainsi, un seul LTE (Local Technique d'Etage) est créé au rez-de-chaussée dans le local mopieur actuel de la division SPL. Il desservira les quatre niveaux du bâtiment Perret.

Le planning des travaux s'étendra d'octobre à novembre. Pendant la durée des travaux, une semaine de grosses nuisances sonores par service est prévue. Lors de ces semaines, une location de salle et le recours au télétravail ponctuel sera facilité. Un contrat de télétravail ponctuel pourra être créé à cet effet si l'agent n'en dispose pas.

Les travaux à réaliser nécessiteront le perforage de matériau amianté : la direction a prévenu le prestataire afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires à la protection de tous lors de ces travaux.

Présentation de l'expérimentation dite du E langage clair F au sein du centre de contact d'Amiens, cas d'utilisation de l'intelligence artificielle au sein de la DGFIP au bénéfice de la relation usagers (pour information)

Une présentation du dispositif a été faite en séance.

Cette expérimentation, pilotée par la SRP et la DTNUM vise, dans un premier temps, à tester la pertinence et l'utilité de l'outil dans la reformulation des écrits (messages econtacts principalement).

Pour la CGT Finances Publiques, la financement de ce type d'outils n'a qu'un objectif : supprimer des emplois au lieu de les redéployer dans les autres sphères en tension.

Il suffit pour s'en convaincre de se référer au reportage « Cash Investigation » du 8 avril 2025 dernier. Cette émission a révélé, documents à l'appui, comment l'État subventionne les projets d'intelligence artificielle dans les administrations à la condition qu'elles s'engagent à supprimer des milliers de postes de fonctionnaires. (cf [émission](#))

Bilan de la campagne déclarative de l'impôt sur les revenus 2025 et présentation de la campagne des avis d'impôt sur les revenus 2025 (pour information) ;

La campagne déclarative 2025 a débuté le 10 avril, avec l'ouverture de la déclaration en ligne, et s'est achevée le 5 juin pour le département de la Somme. Elle s'est déroulée de manière sereine en raison de l'absence de nouveautés structurantes. Les principales nouveautés ont concerné cette année :

- la mise en place du taux de PAS individualisé par défaut pour les couples mariés ou pacsés à partir du 1er septembre ;
- la limitation de l'envoi des déclarations papier ;
- la mise en place d'une nouvelle procédure de contrôle adaptée aux contraintes de la gestion pour limiter les restitutions indues.

Le volume d'accueil tous canaux confondus est en diminution de 15 %, avec une sollicitation beaucoup moins importante via la messagerie sécurisée (– 30 %) et le téléphone (– 22 %), une baisse de l'accueil physique spontané au guichet (– 4 %) et une hausse des permanences en France services (+14 %).

L'organisation mise en place au sein de chaque service a permis de répondre aux usagers dans des délais maîtrisés et d'effectuer les travaux de gestion conformément au calendrier arrêté.

La campagne 2025 des avis des impôts des particuliers s'inscrit dans la continuité des précédentes campagnes.

Pour la CGT Finances Publiques de la Somme, une fois de plus, la direction doit la réussite de ces campagnes à l'engagement des agents. Or, la CGT Finances Publiques de la Somme a souligné en déclaration liminaire qu'ils manquaient de reconnaissance et que tous n'étaient pas logés à la même enseigne.

La CGT Finances Publiques de la Somme a également abordé à cette occasion les conditions de travail de l'équipe d'accueil de Rollin et demandé que la direction prête une attention particulière au taux de gréviste le 18 septembre dernier.

Pour l'anecdote... ou pas... le 18 septembre dernier, jour de grève interprofessionnel national, seul un agent était présent pour assurer l'accueil sur le site de Rollin (Félicitations aux grévistes!) Il a reçu le renfort d'un autre agent du service recouvrement du SIP. A la fin de leur service du matin (Fermeture de l'accueil à 13h10 et fin effective de service à 14h), il semble que le chef de service ait permis aux agents de ne pas revenir travailler l'après-midi.

La CGT Finances Publiques de la Somme, tout comme les agents de l'accueil, se sont étonnés de la prise d'une telle mesure qui n'existe (hélas) pas en d'autres temps. En effet, il arrive régulièrement que les agents ne soient que deux à l'accueil et finissent à des horaires similaires sans que ce type de mesure soit prise.

Est-ce le début d'une bonne habitude qui aurait été prise ? Ou une façon de récompenser les non-grévistes ? La question a été posée à la direction (visiblement non informée de cette situation).... Qui doit se renseigner !

A cette occasion, la direction a fait savoir qu'il n'y aurait aucune contrepartie à l'obtention du Label SP+ : ni prime, ni amélioration des conditions matérielles, ni autorisation d'absence exceptionnelle (étonnant quand on lit ce qui s'est passé supra....).

Projet de transfert d'activité lié à la gestion des hôpitaux de Montreuil et d'Hesdin du service de gestion comptable de Montreuil (62) à la trésorerie spécialisée départementale des hôpitaux (80) au 1er septembre 2026 (pour information)

La DDFIP de la Somme a professionnalisé la gestion hospitalière (M21) et médico sociale (M22) dès 2021 avec la création de la TDH d'Amiens et la TESMS d'Abbeville.

La DDFIP du Pas de Calais a engagé son projet de spécialisation des services de gestion comptable (SGC) sur la gestion du secteur public local, en nomenclature M57, plus récemment. Les gestions des établissements hospitaliers et des établissements sociaux et médico sociaux sont transférées aux trésoreries hospitalières 1 siège 2 des GHT en deux phases :

- une première phase, au 1/9/2025, pour les SGC de Bapaume, Calais et Saint-Pol-sur-Ternoise vers les trésoreries hospitalières d'Arras ou de Calais ;
- une seconde phase, au 1/9/2026, pour les SGC de Béthune, Lillers, Montreuil-sur-Mer et Saint-Omer vers les trésoreries hospitalières de Lens ou d'Amiens. Le transfert entraîne la fermeture d'une implantation à Saint Venant.

Le transfert de la gestion des deux centres hospitaliers à la TDH est envisagé au 1er septembre 2026.

L'Agence Régionale de Santé (ARS) a émis un avis favorable le 25 mars 2025. La consultation du Préfet de la Somme n'est pas requise pour l'opération concernant la Somme.

La demande d'accord sur l'ensemble du projet de la DDFIP du Pas de Calais a été adressée à la Directrice Générale le 04/06/2025. Sous réserve de l'accord de la direction générale, le projet sera soumis pour avis au CSAL de la Somme et au CSAL du Pas de Calais.

Les emplois transférés pour la gestion des CH de Montreuil sur Mer et d'Hesdin sont en cours de détermination. Le nombre et les catégories d'emplois concernées seront proposés lors du CSAL consacré à l'exercice emplois 2026.

Pour la CGT Finances Publiques de la Somme, ce transfert de missions doit s'accompagner d'un transfert suffisant des effectifs. La CGT Finances Publiques ne manquera pas de dénoncer tout manquement à cette logique et ne s'interdit pas de voter contre un tel de projet si les moyens humains venaient à manquer.

Les élus CGT présents.
Patrick LE MOUILLOUR
Laura DESSEIN

LA CGT FINANCES PUBLIQUES
SA FORCE C'EST
VOUS

[Alors n'attendez plus, Syndiquez-vous !](#)